

ARRÊTÉ N° 181/2024

PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE pour l'accès au grade de Technicien Territorial

à compter du 1^{er} juillet 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté n° 139/2019 du 1^{er} août 2019 portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » session 2020,
Vu l'arrêté n° 146/2021 du 2 juillet 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial, spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » à compter du 1^{er} juillet 2021,
Vu l'arrêté n° 212/2023 du 1^{er} juillet 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial, spécialités « aménagement urbain et développement durable », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » à compter du 1^{er} juillet 2023,
Considérant que les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et ayant été nommés dans le grade peuvent être radiés,
Vu les demandes de réinscription des lauréats non encore nommés.

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « aménagement urbain et développement durable » et « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », est mise à jour au 01/07/2024 par ordre alphabétique et annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat.

Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.





L'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid 19 précise que le décompte de la période de quatre ans est suspendu pendant la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2021.

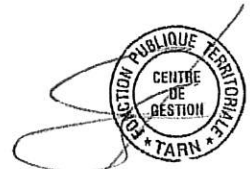
Article 3 : Les collectivités qui souhaitent recruter sur cette liste d'aptitude doivent demander au Centre de Gestion du Tarn une attestation d'inscription du lauréat retenu pour permettre sa nomination.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn et aux Centres de gestion de la Région Occitanie.

Fait à Albi, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Mis en ligne le 15/07/2024



LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE
de Technicien territorial

mise à jour à compter du 1^{er} juillet 2024
(extrait de l'arrêté n° 181/2024 du 01/07/2024)

Spécialité Aménagement urbain et développement durable

NOM PRENOM
BENLASBET Julien BUSO Magali CASTANO Lisa FALCONE Emilie

Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

NOM PRENOM
CHIRON Vincent GAUGAIN Thierry GERVAIS HOAREAU Céline HAAS Emmanuelle LAMKADDEM Karima MITHRA Marie Bettina SOULIER Boris

